

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

SEANCE DU 17 MARS 2005

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 14

DATE DE LA CONVOCATION
14 MARS 2005

DATE D'AFFICHAGE
14 MARS 2005
2004/323

L'AN DEUX MILLE CINQ ET LE DIX SEPT MARS A DIX HUIT HEURES
TRENTE

le Conseil Municipal de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la
présidence de Monsieur Eugène BERTON, Maire.

Présents : J. MARINO, H. PINAULT, R. TASSY, R. DOUDON, J-F CAPORALI, F.
TORNIOR, F FLORENS, G. APKARIAN, C. IMBERT, E. LAMBERT, M.
STRZERZYNSKI, C. PUTAGGIO, D. FRANZA,

Absents excusés : F MARIE, N. VALDERRAMA, J-L ZUNINO, M. NGUYEN, A.
LALOYAUX,

Absents non excusés :

Monsieur Frédéric FLORENS a été élu secrétaire

OBJET : SOUTIEN AU PROJET DE DEMANDE DE REOUVERTURE DE LA LIGNE
FERROVIAIRE CARNOULES-GARDANNE POUR LE TRANSPORT PUBLIC DE
VOYAGEURS ET DE MARCHANDISES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 25 mars 1999 concernant le projet de réouverture de la ligne ferroviaire Carnoules – Gardanne pour le transport public de voyageurs et de marchandises.

Considérant le sérieux de l'étude de faisabilité et le bien-fondé du projet qui répond à un besoin réel assez largement exprimé par la population Seillonnaise.

Considérant par conséquent que la réalisation de ce projet correspondrait bien à la satisfaction de l'intérêt général de la population des communes desservies par la ligne ferroviaire en cause.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DEMANDE** au Conseil Régional et à l'Etat, de bien vouloir procéder à la réouverture de la ligne Carnoules – Gardanne au trafic voyageurs pour répondre à l'intérêt général des populations desservies par la ligne ferroviaire ainsi qu'aux communes voisines ;
- **SOLLICITE** sa prise en considération par le Conseil Régional compétent en matière d'organisation de transports au regard de la nouvelle loi de décentralisation.

Fait en Mairie les jours, mois et an susdits.

LE MAIRE

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES DEPOT
EN PREFECTURE
LE
ET PUBLICATION OU
NOTIFICATION LE

**EXTRAIT DU RÈGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BESSE-SUR-ISSOLE**

Nombre de Conseillers Municipaux
Afférents au Conseil Municipal
En exercice
Qui ont pris part à la Délibération

19
: 18
: 16

Date de la convocation : 25 Mars 2005

L'An Deux Mil cinq, et le Trente et Un Mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur PONZO Claude, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. FABRE Yves – SORIA Louis – OCCELLI Alain – BAUDIER Maryelle (représentée par FABRE Yves) – CARIOU Marcel – DI MASCIO René (représenté par BASSO Charles) – BASSO Charles – EMERIC Laurent (représenté par GIAI Marcel) – QUENIN Thérèse – RASTEGUE Claudette – CASES Alain – MAZEYRAT Jacques – SCIARRINO Daniel – GRAISELY Axel (représenté par OCCELLI Alain) – GIAI Marcel – BISCALDI Alain (représenté par RASTEGUE Claudette) -

ETAIENT ABSENTS : MM – DEGRANDY Patrick –
SECRETAIRE DE SEANCE : MR SCIARRINO Daniel

**26/05 - DEMANDE DE REOUVERTURE DE LA LIGNE FERROVIAIRE
CARNOULES-GARDANNE AU TRAFIC VOYAGEURS**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association « LE TRAIN AVENIR DU CENTRE VAR », qui, après étude de rentabilité positive, souhaite pouvoir réouvrir la ligne ferroviaire CARNOULES-GARDANNE au trafic voyageurs

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, **DEMANDE** au Conseil Régional et à l'Etat :

- De bien vouloir procéder à la réouverture de la ligne CARNOULES-GARDANNE au trafic voyageurs pour répondre à l'intérêt général des populations desservies par la ligne ferroviaire ainsi qu'aux communes voisines.

Et **SOLLICITE** sa prise en considération par le Conseil Régional compétent en matière d'organisation de transports au regard de la nouvelle loi de décentralisation.

**Fait et délibéré les jours mois et ans susdits
Au registre ont signé les membres présents**

**LE MAIRE
C. PONZO**



DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES
CANTON DE LA ROQUEBRUSSANNE

COMMUNE DE MAZAUGUES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2005

L'an deux mil cinq, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de MAZAUGUES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du vingt et un mars adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-9 à L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy BAGNIS, Maire.

Etaient présents : MM. BAGNIS, Maire ; BLANC, GIBERT, BONHOMME, CASSINOTO, Adjoints ; CLERY, PIAZZO, MATHIOT, CORBIN, MMES RISSER, CASSINOTO C, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : M. LAVIGOGNE pouvoir donné à M. PIAZZO

M. BEOLETTO pouvoir donné à M. BLANC

Etaient absents non excusés : MM. DAIRAINÉ, EMERIC.

☪

Un scrutin a eu lieu : M. PIAZZO a été élu secrétaire de séance.

☪

LE TRAIN AVENIR DU CENTRE VAR : REOUVERTURE DE LA LIGNE CARNOULES - GARDANNE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du 15 février 2005 par lequel l'association Train Avenir du Centre Var souhaite la réouverture de la ligne Carnoules - Gardanne au trafic voyageur pour répondre à l'intérêt général des populations desservies par la ligne ferroviaire ainsi qu'aux communes voisines.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé, et après en avoir délibéré, décide à la majorité :
(1 voix contre : M. BAGNIS ; 1 Abstention : M. GIBERT)

de demander au Conseil Régional et à l'Etat de bien vouloir procéder à la réouverture de la ligne Carnoules-Gardanne au trafic voyageurs pour répondre à l'intérêt général des populations desservies par la ligne ferroviaire ainsi qu'aux communes voisines.

Pour extrait certifié conforme
MAZAUGUES, le 7 avril 2005
Le Maire
Guy BAGNIS





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : JF/SG

N° 2005-048

OBJET

Soutien association « le
train avenir du Centre
Var » pour la
réouverture de la ligne
SNCF
CARNOULES-
GARDANNE

L'an deux mil cinq, le 29 mars, à 18 h, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain VIGIER, Maire

Etaient Présents : M. Alain VIGIER Maire, M. MERLET Christian, Mme Roseline CALEGARI, M. Félix SANTANDREU, M. BOUIS Richard, M. Daniel NIRONI, M. Paul CAROVANI, M. Michel PASSEBOIS, Mme Dolorès MEUNIER, Mme Michèle FERRUA, M. GORGERIN Régis, M. Alphonse CANO, Mme VIALE Martine, M. Roland SARZI - SARTORI, M. Louis JOVE, M. Hervé AUTRAN, M. Guy BOCCALETTI, M. Gilbert MAILLE.

Absente excusée :
Mme Bernadette SEGOIN.

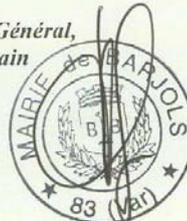
Mme Roseline CALEGARI a été élue secrétaire

LE CONSEIL MUNICIPAL

- demande au Conseil Régional et à l'Etat, de bien vouloir procéder à la réouverture de la ligne Carnoules-Gardanne au trafic voyageurs pour répondre à l'intérêt général des populations desservies par la ligne ferroviaire ainsi qu'aux communes voisines.
- Sollicite sa prise en considération par le Conseil Régional compétent en matière d'organisation de transports au regard de la nouvelle loi de décentralisation.

Ainsi fait et délibéré à Barjols, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Ont signé au registre les membres présents.
Fait à Barjols le 06/04/2005

Le Maire,
Conseiller Général,
VIGIER Alain



Nombre de conseillers en
Exercice : 19
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 18

Le Maire soussigné certifie
que la convocation du
Conseil Municipal et le
compte rendu de la présente
délibération ont été affichés à
la Mairie conformément aux
articles 24 et 32 du Code
Municipal.

(Décret N° 57-657 du 22-05-
1957).

Le Maire

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture de
Brignoles :

Le
Et publication ou notification
Du

Département du Var

Commune d'Ollières

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Mars 2005 à 18h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marcel Doriac, le Maire.

Présents : Messieurs Doriac, Caire, Battut, Dardailhon, Menella, Nottin, Nel, Mesdames Leduc, Foureur.

Excusé : Monsieur Desplaces.

Absent : Monsieur Rainey.

A été nommé secrétaire de séance Madame Foureur.

N°: 57

Objet de la délibération : **Réouverture de la ligne Carnoules-Gardanne au trafic voyageurs.**

Le Conseil municipal, demande au Conseil Régional et à l'Etat, de bien vouloir procéder à la réouverture de la ligne Carnoules-Gardanne au trafic voyageurs pour répondre à l'intérêt général des populations desservies par la ligne ferroviaire ainsi qu'aux communes voisines.

Le Conseil Municipal sollicite sa prise en considération par le Conseil Régional compétent en matière d'organisation de transports au regard de la nouvelle loi de décentralisation.

Fait et délibéré à Ollières, les jours mois et an susdits.

Le Maire



Pour Extrait Conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-préfecture de Brignoles

Le 29.03 2005

Affiché le 29.03 2005

Délai de recours : 2 mois

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 14
En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 9

Le mardi quatre mai à dix sept heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Vins-sur-Carami
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de Christian RIOLI, Maire

Date de la convocation : 29 avril 2005

**PRESENTS : MM. JB. CHIAPELLO, G. BOSCH, G. BERNARDI, F. ASCIONE, R. CARLES,
M. MATHIS, C. ANDREINI, A. PEPINO**

**ABSENTS excusés : A. SERRANO, F. PEREZ
ABSENTS : E. JACCOUMET, H. GUEIT, J. BONNET**

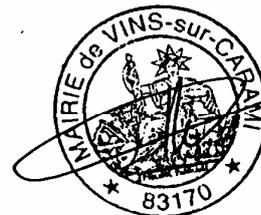
OBJET:
Réouverture de la ligne Carnoules - Gardanne

Le Conseil Municipal, demande au Conseil Régional et à l'État, de bien vouloir procéder à la réouverture de la ligne Carnoules-Gardanne au trafic voyageurs pour répondre à l'intérêt général des populations desservies par la ligne ferroviaire ainsi qu'aux communes voisines.

Le Conseil Municipal sollicite sa prise en considération par le Conseil Régional compétent en matière d'organisation de transports au regard de la nouvelle loi de décentralisation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus.

C. RIOLI
Maire de Vins



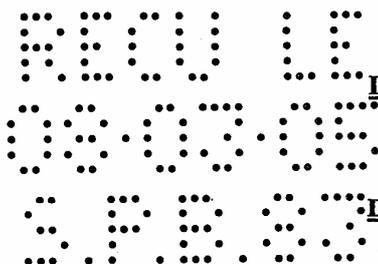
Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le : 09.05.05

Publié ou notifié
le 12.05.05

COMMUNE DE CARCES

OBJET
DE LA DELIBERATION



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

**LIGNE SNCF CARNOULES /
GARDANNE**
**Demande de réouverture à la Région
de la ligne au trafic « Voyageurs »**

CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres présents ou représentés :	17
Nombre de suffrages exprimés :	17
VOTES : POUR :	17
CONTRE :	
ABSTENTIONS :	
Date de Convocation : 25.02.2005	

SEANCE du 2 MARS 2005

L'An Deux Mille Cinq et le deux du Mois de
Mars à 18 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de CARCES a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ALENA Jean-Louis, Maire,

Etaient présents à cette assemblée :

Mrs : ALENA. CARMAGNOLE. COLOMBO. GIRAUD. GUIX.. TOUCAS.
MORIN. CHALEROUX. RODRIGUEZ. DEVRIENDT. ISNARD.

Mmes : OLIVE.RAINERI. PAUL CAMAIL. MARCANTONI. PEYRON

Melle : SIMONDI.

Absents excusés : Mr EMERIC.

Mr TOUCAS a donné procuration à Mr RODRIGUEZ .

Conformément aux dispositions de l'art L 2121.15 du C.G.C.T, le Conseil Municipal a nommé Mademoiselle SIMONDI Carole aux fonctions de secrétaire de séance.

oooooooooooooooooooo

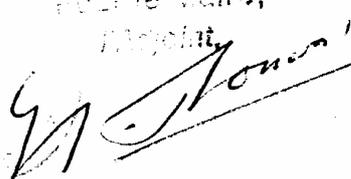
Monsieur le Maire et le Conseil Municipal demandent au Conseil Régional et à l'Etat, de bien vouloir procéder à la réouverture de la ligne Carnoules – Gardanne au trafic voyageurs pour répondre à l'intérêt général des populations desservies par la ligne ferroviaire ainsi qu'aux Communes voisines.

Le Maire et le Conseil Municipal sollicitent sa prise en considération par le Conseil Régional compétent en matière d'organisation de transports au regard de la nouvelle loi de décentralisation.

Fait et délibéré à Carcès, les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Pour le Maire,
Maire,


COMMUNE D'ENTRECASTEAUX (VAR)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 mars 2005

NB de membres en
Exercice : 12

NB de présents : 9

NB de votants : 11

L'An deux mil cinq et le quatre mars à 18H00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués se sont réunis dans le lieu habituel de leurs Séances sous la présidence de Paul POURRIERE « Maire »,

PRESENTS : DEBRAY Romain, PILLET Alain, VERLAQUE René « Adjoints », DHOOGÉ Jacques, FORNI Michel, HUTEAU Catherine, MARION Yvette, OLIVIER Maurice

ABSENTS EXCUSES : DOVETTA Isabelle, qui a donné procuration à FORNI Michel, TACHDJIAN Bernard qui a donné procuration à POURRIERE Paul

ABSENTS NON EXCUSES : SADON Jean-Pierre

DEMANDE DE LA REOUVERTURE DE LA LIGNE SNCF CARNOULES-GARDANNE

Le Conseil Municipal demande au Conseil Régional et à l'Etat de bien vouloir procéder à la réouverture de la ligne Carnoules-Gardanne au trafic voyageurs pour répondre à l'intérêt général des populations desservies par la ligne ferroviaire ainsi qu'aux communes voisines.

Le Conseil Municipal sollicite sa prise en considération par le Conseil Régional compétent en matière d'organisation de transports au regard de la nouvelle loi de décentralisation.

Fait et délibéré en séance,
Les jours mois en an que dessus
Pour copie conforme, le 4 mars 2005
Le Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SALERNES

Séance du 07 mars 2005

L'an deux mil cinq et le sept mars, à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de Salernes (Var) régulièrement convoqué sous la Présidence de Monsieur Claude LAUGIER, Maire de Salernes, s'est réuni en son lieu de séance habituel.

Présents : BOUVIER-VINAI-REGAZZETTI-MINMEISTER-CULLERON-SOMA (adjoints)
AUDEMAR-CAIRE-COLOMBANI-EMPHOUX-FANELLI-GAILLARD-GROSLIONS-ORTIZ-POMERO-SANSE-SAPPA-TELLIEZ-VIEIL

Absents : DAUPHIN-MELAN

Objet : Réouverture ligne Carnoules-Gardanne

Le Conseil Municipal demande au Conseil Régional et à l'Etat de bien vouloir procéder à la réouverture de la ligne Carnoules-Gardanne au trafic voyageurs pour répondre à l'intérêt général des populations desservies par la ligne ferroviaire ainsi qu'aux communes voisines.

Le Conseil Municipal sollicite sa prise en considération par le Conseil Régional compétent en matière d'organisation de transports au regard de la nouvelle loi de décentralisation.

Ainsi Délibéré, Le Maire



DELIBERATION

L'an deux mil cinq,

Le 14 mars à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de PUYLOUBIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Frédéric GUINIERI, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2005.

Présents : Mmes BERTRAND, CODER, DUONSEIL et GILLY.
MM. GAUTIER, GUINIERI, LECLERC, MALLET, METRAS, MISTRE, ODERMATH, PARASCANDOLA, PHILIP et RAVIER.
Mme COSTA-BAUGIER ayant donné procuration.

Objet : Réouverture de la ligne Carnoules – Gardanne au trafic voyageurs.

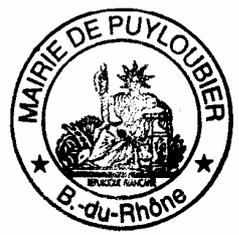
Depuis plusieurs années, une action a été engagée par différents intervenants afin d'envisager la réouverture de la ligne Carnoules – Gardanne au trafic voyageurs. Dans le contexte actuel des déplacements domicile-travail qui augmentent régulièrement entre le Var et l'est des Bouches-du-Rhône vers les grands pôles d'emplois, la réouverture de cette ligne devrait effectivement permettre d'améliorer les conditions de déplacement des habitants concernés et de contribuer à lutter contre les pics de pollution à l'ozone de plus en plus fréquents.

La commune de Puylobier a déjà eu l'occasion de s'associer aux différentes démarches en adoptant une délibération le 25 juin 2002.

Cependant, le Conseil Municipal est bien conscient que l'ouverture de cette ligne n'est pas concevable sans la modernisation de la ligne Marseille – Gardanne – Aix prévue au Contrat de Plan Etat – Région.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite la prise en considération par le Conseil Régional et par l'Etat de la réouverture de la ligne Carnoules – Gardanne dans la continuité des travaux de modernisation de la ligne Marseille – Gardanne – Aix.

Copie conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.



Le Maire

Frédéric GUINIERI

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PONTEVES**

Département du Var
16/03/05
16/03/05
Le Maire

Séance du 14 mars 2005

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil cinq et le 14 mars, à dix sept heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ETIENNE Jean Marc, Maire.

Date de convocation :
4/03/05
Date de l'affichage :
4/03/05

Présents : MORI Paul- BLACAS Michèle- FARINA Antoinette- ISNARD Maryse- MASSAL Denis- MECAGNI Joëlle

Excusés : Guillaume de JERPHANION- ISNARD André- JOVE Pierre BROQUIER Danièle- SARAFIAN Denis- FERNANDEZ Simone

OBJET :

Soutien au Projet de réouverture de la ligne Carnoules- Gardanne

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'association « Le train Avenir du Centre Var » reçu en mairie et soutenant la réouverture de la ligne SNCF Carnoules Gardanne.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **Demande** au Conseil Régional et à l'Etat de bien vouloir procéder à la réouverture de la ligne Carnoules Gardanne au trafic des voyageurs pour répondre à l'intérêt général des populations desservies par la ligne ferroviaire ainsi qu'aux communes voisines ;
- **Sollicite** la prise en considération de sa délibération par les services du Conseil Régional compétent en matière d'organisation des transports.

*Fait et délibéré à PONTEVES, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie certifiée conforme :*

PONTEVES, le 14/03/05
Le Maire





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D e CABASSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
	13	9

Date de la convocation
11/03/2005

Date d'affichage

Objet de la Délibération

REOUVERTURE LIGNE
CARNOULES-GARDANNE

Séance du 16 MARS 2005

L'an deux mille cinq
et le seize mars
à dix sept heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M r DUFRESNE Régis, Maire

Présents: M M. GIBERT Jean-Claude, LOGIACCO Antoine, SANTE
André : Adjoints
AMBARD Maryse, BELLY Maryse, DAUPHIN Claude, MICHEL Eric, PINSET
Bénédicte

M me PINSET Bénédicte a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

Absents excusés : DAVID Jean-Paul, MAURIN Jeannine, NICOLAS Chanté
PERRET Alain

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DEMANDE au CONSEIL REGIONAL et à l'Etat, de bien vouloir procéder à la réouverture de la ligne CARNOULES-GARDANNE au trafic voyageurs pour répondre à l'intérêt général des populations desservies par la ligne ferroviaire ainsi qu'aux communes voisines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, SOLLICITE sa prise en considération par le CONSEIL REGIONAL compétent en matière d'organisation de transports au regard de la nouvelle loi de décentralisation.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 29/03/05
et publication ou notification
du 30/03/05



Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la
Délibération : 14

Date de la convocation :

14/03/2005

date d'affichage :

14/03/2005

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE de MONTFORT-SUR-ARGENS**

Séance du 22 MARS 2005

L'an deux mil cinq et le vingt-deux mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André PAUL, Maire.

Présents : Mmes, Mrs. BONNET Claude - AGNEL Jean - AUDIBERT Eric - MOUTON Laurent - ODDONE Andrée - HERVELIN Maryvonne - BELLON Alain - TIRARD COLLET Isabelle - OLIVA Cécile - BATAILLE René- GOMOT François.

Absent : M. ELZIERE Renaud.

Absent s excusés et représentés : MM - MARCONNET Eric - JULLIEN Jean-Claude.

Madame OLIVA Cécile a été nommée secrétaire.

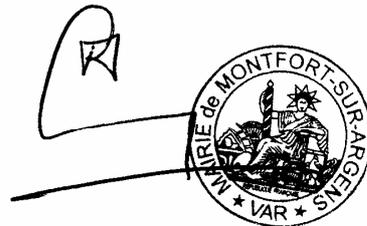
**REOUVERTURE
LIGNE
CARNOULES-
GARDANNE**

Le conseil municipal, demande au Conseil Régional et à l'Etat, de bien vouloir procéder à la réouverture de la ligne Carnoules-Gardanne au trafic voyageurs pour répondre à l'intérêt général des populations desservies par la ligne ferroviaire ainsi qu'aux communes voisines.

Le conseil municipal SOLLICITE sa prise en considération par le Conseil Régional compétent en matière d'organisation de transports au regard de la nouvelle loi de décentralisation.

Ainsi fait et délibéré, en séance publique, les jour, mois et an susdits.

Le Maire :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRAS.



Nombre de Conseillers :
en exercice : 15
présents : 13
votants : 13

N° 24

OBJET : MOTION EN FAVEUR DE LA REOUVERTURE DE LA LIGNE SNCF
CARNOULES – GARDANNE.

L'an deux mille cinq, le huit mars à dix-huit heures,

les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances,
sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis GIUSTI, Maire de BRAS.

Présents : Mrs Henri SIMIAN, 1^{er} Adjoint, Claude SOUEF 2^{ème} adjoint, Jean-Luc BAUDISSION, Mmes
Pascale FREMIOT, 4^{ème} Adjoint, Chantal JUVANON, Hélène CRISTOFINI, Martine
BERNARDON, MM. Jean-Pierre ROSNER, Yves ALLIONE, Jean GUINEBAULT, René
CAPELLO et Adrien GALLICE.

Absente excusée : Mme Danielle DUCOUDRAY.

Absent : Mr Patrick PESCE.

Le Conseil Municipal, demande au Conseil Régional et à l'Etat, de bien vouloir procéder à la réouverture de
la ligne Carnoules – Gardanne au trafic voyageurs pour répondre à l'intérêt général des populations
desservies par la ligne ferroviaire ainsi qu'aux communes voisines.

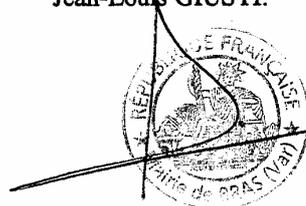
Le Conseil Municipal sollicite sa prise en considération par le Conseil Régional compétent en matière
d'organisation de transports au regard de la nouvelle loi de décentralisation.

Fait et délibéré à BRAS,

Les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Louis GIUSTI.





VILLE DE TOURVES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 Mars 2005

date de la convocation 2 Mars 2005
conseillers municipaux en exercice 23

PRESENTS : Maurice CONSTANS - Emile NICOLAS - Martine OLLIVIER - Jean-Jacques PELLEGRINO - Roger MASSUCO - Bernadette AMIC - Emile DEL'AGLIA - Régis CORTESE - Léon BOUTEUIL - Claude MATHIOT - Marie Josée JANER - Linda ADANALIAN - Patricia GALLIANO - Mireille LAURES - Antoine DELOGU - Josette LANOT -

EXCUSES : Christiane GARRASSIN - Anne-Marie CASTANGIA - Claude LAMBERT - Paul CASTELLAN

ABSENTS : Philippe RIVIERE - Yannick RIZZO - François GUIGONNET

Madame Martine OLLIVIER a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 033/2005

conseillers 16
présents
votants 16
pour 16
contre 0
abstention 0

OBJET Association "le train avenir du centre var" - soutien réouverture de la ligne au trafic voyageurs

RAPPORTEUR Maurice Constans

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

L'association "le train avenir du centre Var" œuvre depuis cinq ans pour la réouverture de la ligne Carnoules-Gardanne au trafic voyageurs.

Dans le cadre de la nouvelle loi de décentralisation, il est indispensable que les communes concernées (de part et d'autre de la ligne) réclament la réouverture de la ligne au trafic voyageurs auprès de la région, qui a désormais en charge les transports ferroviaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Demande au Conseil Régional et à l'Etat, de bien vouloir procéder à la réouverture de la ligne Carnoules-Gardanne au trafic voyageur pour répondre à l'intérêt général des populations desservies par la ligne ferroviaire ainsi qu'aux communes varoises.

Sollicite sa prise en considération par le Conseil Régional compétent en matière d'organisation de transports au regard de la nouvelle loi de décentralisation.

POUR LE MAIRE
L'Adjoint délégué le maire

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 10 mars 2005 et publication du 10 mars 2005



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT
 DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE NEOULES

Séance du 21 février 2005

NOMBRE DE MEMBRES		
Adhérents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	18

Date de la convocation
14.02.2005

Date d'affichage
14.02.2005

Délibération n° 21/ 21.02.05

Monsieur André GUIOL, Maire.

Présents :

Ms GUIOL A. LAUGHER P., Mme SKRIBLAK R, M. ELIE J.
 Mme CASTILLO WINTER S., M. GRISOLLE R.
 Mmes ARGENTO A, AVELINE R., GARA V., LENGACHER J.
 Ms. ACCUSANO R., ARNAUD G., DAZIANO J. P., LACOMBE C., SERRET C.

Absents représentés :

Madame DIAQUIN G. pouvoir à Mme SKRIBLAK R.
 Madame BICHAUD M.C. pouvoir à M. ACCUSANO R.
 Monsieur PARENA R. pouvoir à M. GUIOL A.

Absent excusé :

M. GAIMARD T.

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de M. LACOMBE, secrétaire de séance.

OBJET : Délibération de motion de soutien à l'association « Le train, avenir du Centre Var » qui œuvre pour la réouverture de la ligne S.N.C.F. Carnoules-Gardanne, au trafic voyageurs.

Les membres du Conseil Municipal demande au Conseil Régional et à l'Etat, de bien vouloir procéder à la réouverture de la ligne Carnoules – Gardanne au trafic voyageurs pour répondre à l'intérêt général des populations desservies par la ligne ferroviaire ainsi qu'aux communes voisines.
 Le Conseil Municipal sollicite sa prise en considération par le Conseil Régional compétent en matière d'organisation de transports au regard de la nouvelle loi de décentralisation

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte le rapport de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
 Dépôt en préfecture le :
 Publication ou modification le :

Monsieur A. GUIOL
 Maire de Neoules



**N° 508
PROCEDURE POUR
LA REOUVERTURE
DE LA LIGNE SNCF
Carnoules /
Gardanne**

DEPARTEMENT DU VAR

**COMMUNE
DE VARAGES**

Date de la convocation :
28 février 2005

Nombre de conseillers en
exercice :
11

Présents : 8

Votants : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 mars 2005

L'an deux mille cinq et le sept mars, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Michel PARTAGE, Maire de Varages.

Etaient présents : Josiane MOUTON, Antoine ROUX, Marie-Hélène CASADO, Yves DAVIN, André PINET, Serge RAIBAUT, Lucette RAIBAUT, Michel PARTAGE.

Etaient absents : Séverine PARTAGE, Christophe COINSIN, Maurice LOUVET (procuration à Yves Davin).

Il a été procédé, conformément à l'article L.215-16 du code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire, Mme CASADO Marie-Hélène, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le CONSEIL MUNICIPAL, demande au Conseil Régional et à l'Etat, de bien vouloir procéder à la réouverture de la ligne Carnoules-Gardanne au trafic voyageurs pour répondre à l'intérêt général des populations desservies par la ligne ferroviaire ainsi qu'aux communes voisines.

Le CONSEIL MUNICIPAL sollicite sa prise en considération par le Conseil Régional compétent en matière d'organisation de transports au regard de la nouvelle loi de décentralisation.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme.
Le Maire Michel Partage

